

Belmont, le 18 janvier 2024

Préavis n° 01/2024
Au Conseil Communal

DÉLIMITATION DE L'AIRE FORESTIÈRE

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	3
2. AIRE FORESTIÈRE	3
3. ENQUETE PUBLIQUE	3
4. OPPOSITIONS A L'ENQUETE PUBLIQUE	3
5. CONCLUSIONS.....	4

Au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2019, le préavis sur le PACom comprenait, outre le plan et le règlement sur les constructions, un plan de délimitation de l'aire forestière et différents transferts de surface entre domaines public et privé. Le préavis ayant été retiré en cours de séance du Conseil communal, aucun objet du préavis n'a pu être accepté.

Afin de pallier un éventuel évènement de ce type, la Municipalité a décidé, pour l'enquête de 2023, de présenter trois préavis distincts, soit un par objet.

2. Aire forestière

En coordination avec la procédure d'approbation du PACom, l'aire forestière a été formellement délimitée aux fins de la légaliser, en vertu des dispositions de la loi forestière (LVLFo ; BLV 921.01) du 8 mai 2012.

Ainsi, les lisières forestières permettant de délimiter l'aire forestière ont été relevées à l'intérieur du périmètre constructible de notre commune en février 2012 par l'inspecteur forestier cantonal, notre garde-forestier, un géomètre et des représentant-e-s de la Commune.

Dès cette date, ce nouveau relevé a été pris comme base cadastrale pour toute construction sur des parcelles comportant de la forêt afin de fixer la limite de 10 m à la forêt, conformément à l'art. 27 al. 1 LVLFo.

La nouvelle aire forestière est mentionnée sur le plan général de la commune et les lisières forestières font l'objet de 4 plans de détail séparés à une échelle plus « lisible ».

3. Enquête publique

Le plan des lisières forestière a été soumis à l'enquête publique du 3 juin au 2 juillet 2023 en parallèle de la révision partielle du PACom.

4. Oppositions à l'enquête publique

Aucune opposition n'a été déposée pendant la durée légale.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 01/2024 du 18 janvier 2024 « Délimitation de l'aire forestière »,
- Oûi le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le plan des lisières forestières délimitant l'aire forestière tel que mis à l'enquête publique.

Direction de l'Urbanisme et des Domaines
Catherine Schiesser

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Nathalie Greiner



Le Secrétaire municipal


Grégoire Vagnières

Annexes : 4 plans de détail

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE



PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Plan de constatation de la nature forestière

plan n° 1

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne

dans sa séance du 31 mai 2023

La Syndique :



Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 3 juin 2023 au 2 juillet 2023

La Syndique :



Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

dans sa séance du

Le Président :

La Secrétaire :

Approuvé préalablement par le Département compétent

Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Mis en vigueur le

Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par :

AB
Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/géomètre officiel

Pully, mai 2023

Echelle 1:2500

Pierre Bonjour, Ing. EPFL/géom. officiel
Chemin des Anciens-Moulins 2A
1009 Pully
021/729.80.75
pbonjour@vtx.ch

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Plan de constatation de la nature forestière

plan n° 1

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne
dans sa séance du

La Syndique : Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du au

La Syndique : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne
dans sa séance du

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé préalablement par le Département compétent
Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Mis en vigueur le

Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par :
Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/géomètre officiel

Pully, mai 2023

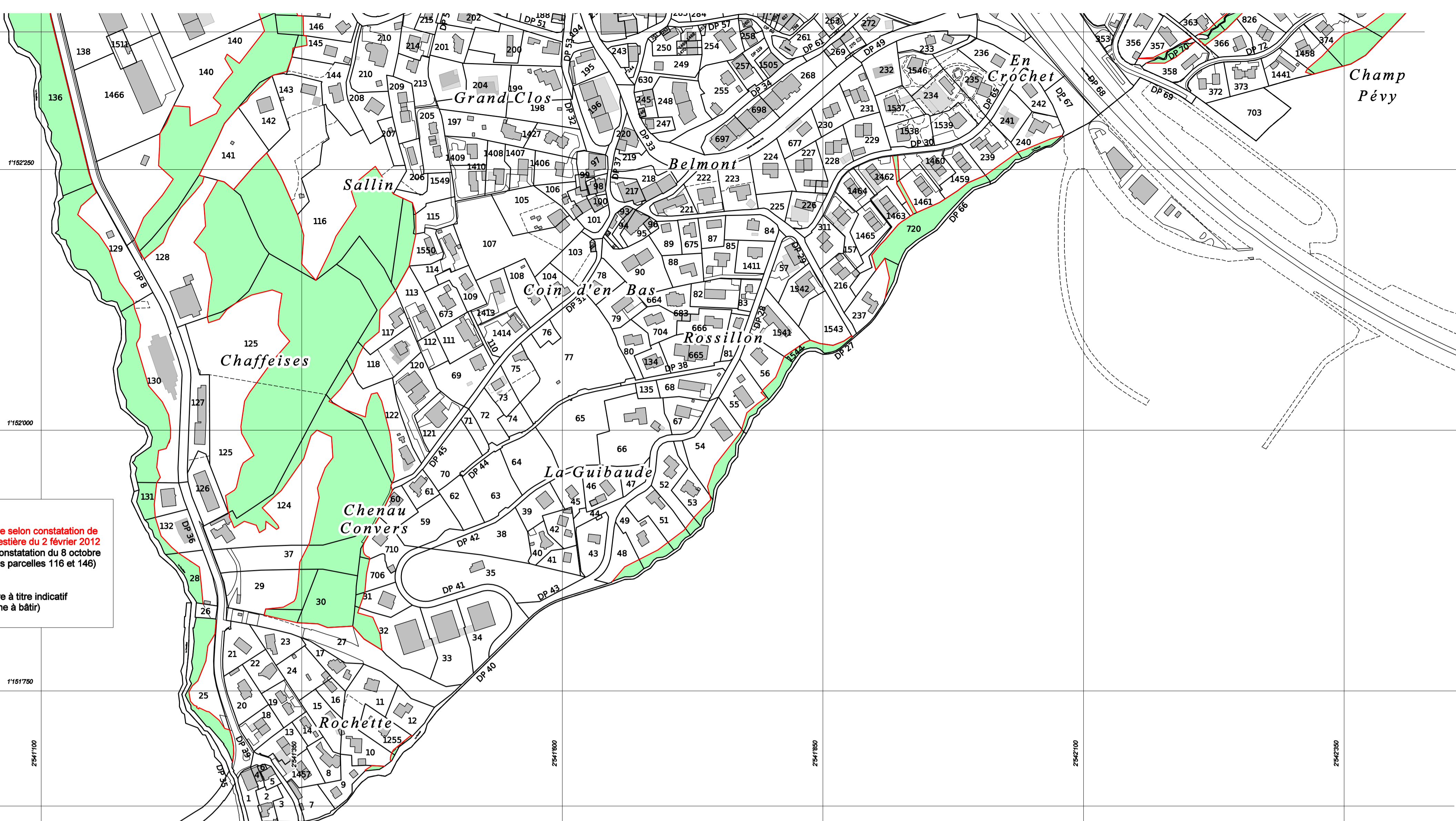
Echelle 1:2500

Pierre Bonjour, Ing. EPFL/géom. officiel
Chemin des Anciens-Moulins 2A
1009 Pully
021/729.80.75 pbonjour@vtx.ch



Légende

- ▬ aire forestière selon constatation de la nature forestière du 2 février 2012 (y compris constatation du 8 octobre 2020 pour les parcelles 116 et 146)
- aire forestière à titre indicatif (hors zone à bâtir)



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE



PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Plan de constatation de la nature forestière

plan n° 2

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne

dans sa séance du 31 mai 2023

La Syndique :



Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 3 juin 2023 au 2 juillet 2023

La Syndique :



Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

dans sa séance du

Le Président :

La Secrétaire :

Approuvé préalablement par le Département compétent

Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Mis en vigueur le

Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par :

Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/géomètre officiel

Pully, mai 2023

Echelle 1:2500

Pierre Bonjour, Ing. EPFL/géom. officiel
Chemin des Anciens-Moulins 2A
1009 Pully
021/729.80.75 pbonjour@vtx.ch

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Plan de constatation de
la nature forestière

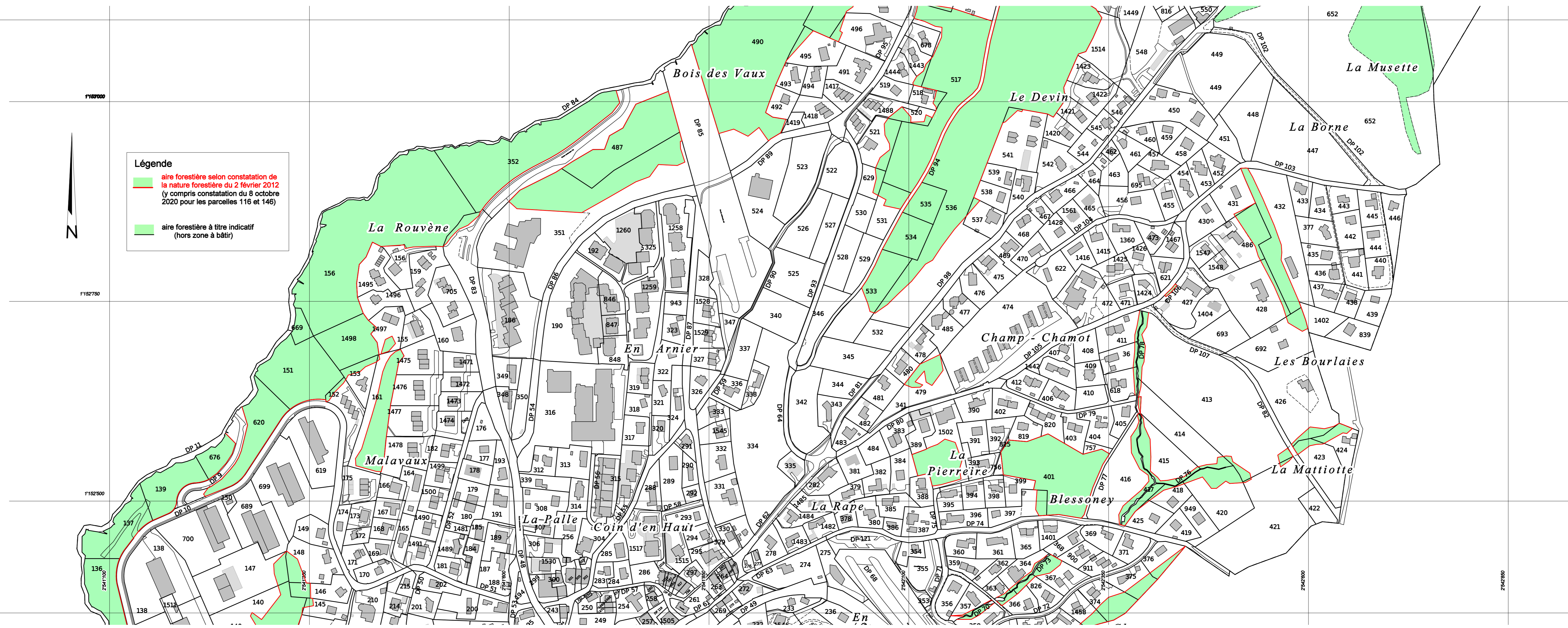
plan n° 2

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne dans sa séance du	Soumis à l'enquête publique du au
La Syndique : Le Secrétaire :	La Syndique : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne dans sa séance du	Approuvé préalablement par le Département compétent Lausanne, le
Le Président : La Secrétaire :	La Cheffe du Département : Mis en vigueur le

Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par :
Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/Ingénieur officiel

Pully, mai 2023	Echelle 1:2500	Pierre Bonjour, Ing. EPFL/Ingénieur officiel Chemin des Anciens-Moulin 2A 1009 Pully 021729 8675 pbonjour@fc.ch
-----------------	----------------	---



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

PLAN GENERAL D'AFFECTION

Plan de constatation de la nature forestière

plan n° 3

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne

dans sa séance du 31 mai 2023

La Syndique :

Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 3 juin 2023 au 2 juillet 2023

La Syndique :

Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

dans sa séance du

Le Président :

La Secrétaire :

Approuvé préalablement par le Département compétent

Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Mis en vigueur le

Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par :


 Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/géomètre officiel

Pully, mai 2023

Echelle 1:2500

 Pierre Bonjour, Ing. EPFL/géom. officiel
 Chemin des Anciens-Moulins 2A
 1009 Pully
 021/729.80.75 pbonjour@vtx.ch

Lavaux-Oron

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

N° CH : 5581
N° VD : 127

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Plan de constatation de la nature forestière

plan n° 3

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne dans sa séance du	Soumis à l'enquête publique du au
La Syndique : Le Secrétaire :	La Syndique : Le Secrétaire :

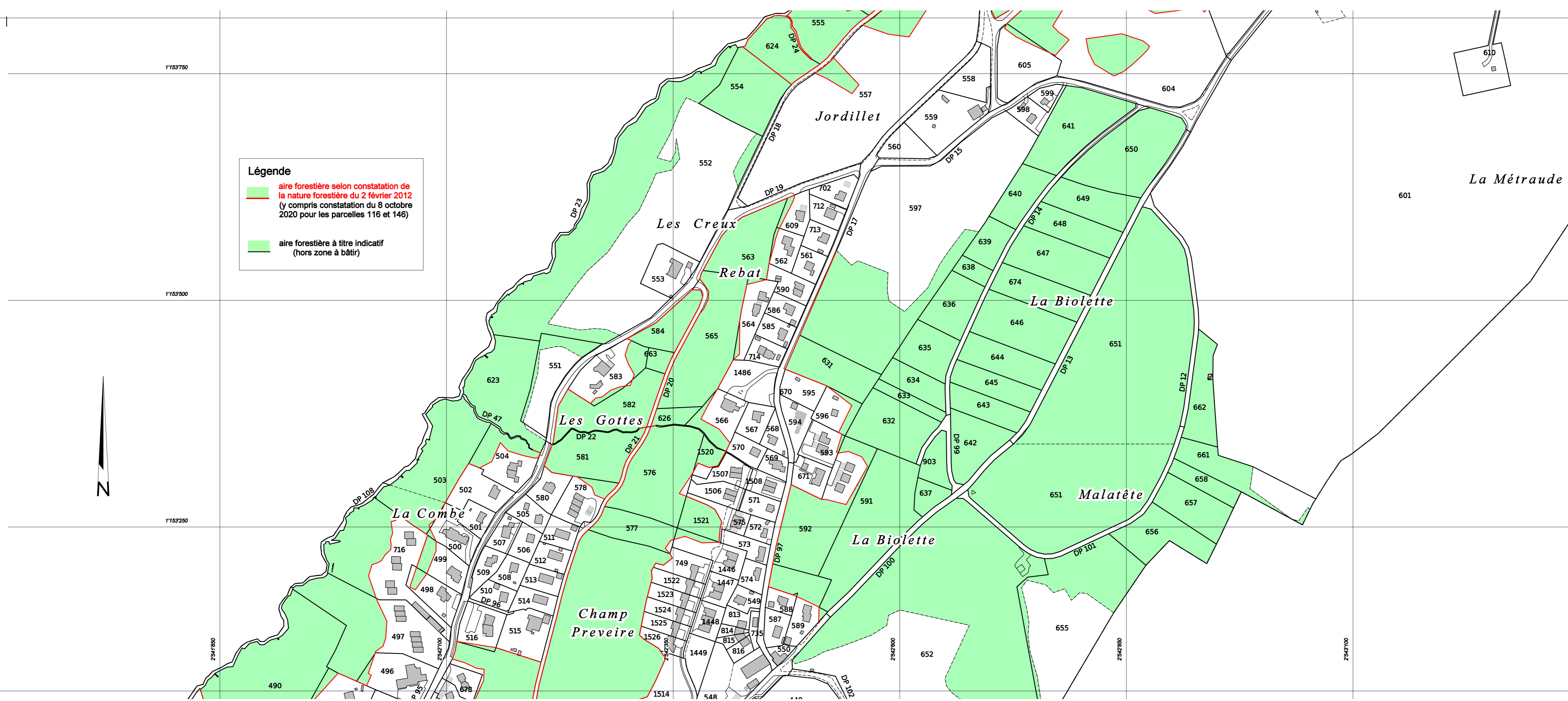
Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne dans sa séance du	Approuvé préalablement par le Département compétent Lausanne, le
Le Président : Le Secrétaire :	La Cheffe du Département :

Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par :
Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/géomètre officiel

Pully, mai 2023

Echelle 1:2500

Pierre Bonjour, Ing. EPFL/géom. officiel
Chemin des Anières-Mouins 2A
1000 Pully
021729.80.75
pbonjour@vtx.ch



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE



PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Plan de constatation de la nature forestière

plan n° 4

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne

dans sa séance du 31 mai 2023

La Syndique :

Le Secrétaire :



Soumis à l'enquête publique

du 3 juin 2023 au 2 juillet 2023

La Syndique :

Le Secrétaire :



Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

dans sa séance du

Le Président :

La Secrétaire :

Approuvé préalablement par le Département compétent

Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Mis en vigueur le

Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par :

AB
Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/géomètre officiel

Lavaux-Oron N° CH : 5581
N° VD : 127

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Plan de constatation de la nature forestière

plan n° 4

Approuvé par la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne dans sa séance du	Soumis à l'enquête publique du au
Le Syndic : Le Secrétaire :	Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne dans sa séance du	Approuvé préalablement par le Département compétent Lausanne, le
Le Président : Le Secrétaire :	La Cheffe du Département :
Mis en vigueur le	

Plan établi sur la base des données cadastrales et authentifié par : Pierre BONJOUR, Ingénieur EPFL-SIA/géomètre officiel

Puty, mai 2023	Echelle 1:2500	Pierre Bonjour, Ing. EPFL/géom. officiel Chemin des Anciens-Moulins 2A 1009 Pully 021729.80.75 pbonjour@vcl.ch
----------------	----------------	--

Légende

- aire forestière selon constatation de la nature forestière du 2 février 2012 (y compris constatation du 8 octobre 2020 pour les parcelles 116 et 146)
- aire forestière à titre indicatif (hors zone à bâtir)

